

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAU..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).

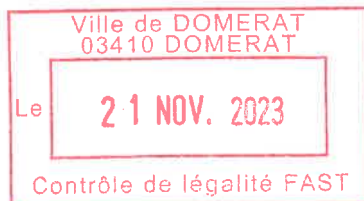


OBJET : Recensement
de la population 2024 :
rémunération des agents
recenseurs.

231118-13

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête aura lieu sur le territoire communal du 18 janvier au 17 février 2024 afin de procéder à un recensement total de la population.

A cet effet, il convient de procéder au recrutement d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de préparation et de réalisation de l'enquête de recensement.



Madame le maire propose au conseil municipal de valider les modalités relatives au calcul de leur rémunération de la façon suivante :

- Etablissement d'un contrat pour la période du 2 janvier au 26 février 2024. La rémunération sera calculée sur la base d'un traitement indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.
- L'indice de rémunération sera le 1^{er} échelon de l'échelle C1, soit un indice majoré de 361 à la date de la présente délibération.

- Cette rémunération couvrira également la période de reconnaissance ainsi que les deux demi-journées de formation qui auront lieu entre le 2 et le 18 janvier 2024.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions du maire ci-dessus exposées.



Pascale L'ESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 21 novembre 2023